

LE PARTI SOCIALISTE DE LA VILLE DE GENEVE

GENEVE

Déclaration d'intégralité pour le contrôle restreint

À l'attention de la Fiduciaire Parini

Nous délivrons la présente déclaration d'intégralité en relation avec votre contrôle restreint des comptes annuels (bilan, compte de résultat, détail des frais d'administration, compte d'exploitation FEL et annexe) de l'association « **LE PARTI SOCIALISTE DE LA VILLE DE GENEVE** » pour l'exercice arrêté le 31.12.2018. Le but de votre contrôle est de déterminer s'il existe des éléments permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes dans tous leurs aspects significatifs à la loi suisse et aux statuts.

Nous reconnaissons la responsabilité du comité en ce qui concerne l'établissement des comptes annuels. Le comité a approuvé les comptes annuels et va les communiquer à l'assemblée générale. Nous confirmons que les exigences légales, pour qu'il soit procédé à un contrôle restreint, sont réunies.

Nous vous confirmons, en toute bonne foi, les éléments suivants:

- Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts et, à cet égard, ne comportent pas d'anomalies significatives (erreurs dans la saisie, l'évaluation, la présentation ou la publication. L'omission d'indications en fait également partie).
- Toutes les informations, tous les livres et documents comptables, ainsi que la correspondance commerciale et les procès-verbaux de toutes les assemblées générales et séances du comité ont été mis à votre disposition. Par ailleurs, nous vous avons accordé un accès illimité à toutes les personnes que vous avez estimé nécessaire d'interroger pour obtenir votre assurance d'audit.
- Les informations sur les principes comptables appliqués dans les comptes annuels, lorsqu'ils ne sont pas prescrits par la loi, ont été mentionnées correctement dans l'annexe.
- L'association s'est conformée à tous les accords contractuels et prescriptions légales (p. ex. en matière d'impôts directs, de TVA, d'assurances sociales, de protection de l'environnement) dont le non-respect pourrait avoir une incidence significative sur les comptes annuels.
- Les informations que nous vous avons fournies concernant l'identification des parties liées sont complètes. De plus, la mention des avoirs et dettes à l'égard de parties liées (art. 959a, al. 4, CO) est complète et exacte.

- Nous n'avons aucune nécessité ou intention de liquider l'association ou de restreindre de façon notable ses activités. Nous n'avons pas non plus connaissance d'événements qui portent sérieusement préjudice à la capacité de l'association à continuer son exploitation («going concern»).
- Nous vous avons communiqué dans le détail la constitution, la dissolution et l'état des réserves latentes (art. 959c, al. 1, ch. 3, CO).
- Nous n'avons aucun projet ou intention susceptible d'influencer de manière significative l'établissement du bilan, l'évaluation ou la présentation des actifs et des passifs reflétés dans les comptes annuels.
- L'association est l'ayant droit de tous ses actifs. Aucun d'entre eux n'a été nanti, à l'exception de ceux mentionnés dans les comptes annuels publiés dans l'annexe.
- Nous avons correctement enregistré et présenté tous les passifs et tous les engagements conditionnels (garanties, cautionnements et déclarations similaires envers des tiers).
- Tous les événements significatifs postérieurs à la date du bilan sont enregistrés et présentés dans les comptes annuels. Nous vous informerons immédiatement de tout événement dont nous aurons connaissance jusqu'à la date de l'assemblée générale et susceptible d'influencer de manière significative les comptes annuels.
- Des prétentions, résultant de litiges ou de différends, qui sont importantes pour l'appréciation des comptes annuels de l'entreprise, n'existaient pas à la date du bilan.
- Nous vous avons présenté tous les contrats de crédit. Les conditions y relatives étaient respectées à la date du bilan et le sont à la date de signature de la présente déclaration d'intégralité.
- Le montant et l'objet des fonds propres non librement disponibles (p. ex. les réserves au sens de l'art. 671 ss CO) sont correctement enregistrés et mentionnés dans les comptes annuels.

Genève, le 25 janvier 2018

LE PARTI SOCIALISTE DE LA VILLE DE GENEVE

Annexe : Exemple signé des comptes annuels

LE PARTI SOCIALISTE DE LA VILLE DE GENEVE

BILAN au 31.12.2018				
ACTIFS	31.12.2018	31.12.2017	PASSIFS	31.12.2018 31.12.2017
Actifs circulants (CO)			Capitaux étrangers à court terme (CO)	20'900.00 14'168.00
Trésorerie	82'824.95	47'816.38	Passifs de régularisation	20'900.00 14'168.00
Caisse	50'862.28	35'132.63	Charges à payer	20'900.00 14'168.00
CCP	150.75	44.00		
	50'711.53	35'088.63	Capitaux étrangers à court terme (FEL)	5'125.00 0.00
Créances	0.00	1'590.05	Passifs de régularisation	5'125.00 0.00
Débiteurs	0.00	1'590.05	Charges à payer	5'125.00 0.00
Actifs de régularisation	31'962.67	11'093.70	Capitaux propres	401'830.21 336'858.87
Charges payées d'avance	430.00	300.00	Fonds affectés selon statuts	395'054.97 326'831.20
Produits à encaisser	31'532.67	10'793.70	Fonds électoral et de propagande	395'054.97 326'831.20
Actifs circulants (FEL)	345'030.26	303'210.49	Fonds libres	6'775.24 10'027.67
Trésorerie	260'332.29	269'884.59	Capital initial	10'027.67 2'163.54
Compte CLER	260'332.29	269'884.59	Résultat de l'exercice	-3'252.43 7'864.13
Actifs de régularisation	84'697.97	33'325.90		
Charges payées d'avance	0.00	945.00		
Produits à encaisser	84'697.97	32'380.90		
TOTAL ACTIFS	427'855.21	351'026.87	TOTAL PASSIFS	427'855.21 351'026.87

CO = compte ordinaire

FEL = fonds électoral et de propagande

LE PARTI SOCIALISTE DE LA VILLE DE GENEVE

Compte d'exploitation du compte ordinaire du 01.01.2018 au 31.12.2018					
CHARGES	2018	2017	PRODUITS	2018	2017
Total des charges	130'297.85	130'938.62	Total des produits	127'045.42	138'802.75
Personnel	96'113.60	99'859.15	Cotisations (net)	18'872.00	22'031.00
Salaires	95'965.00	95'374.30	Commissions extra-parlementaires (25%)	11'777.17	14'662.65
Frais de recrutement	148.60	4'484.85	Jetons des CA (25%)	9'998.00	9'998.00
			Jetons des CM (25%)	45'838.95	52'111.10
Locations	15'800.00	15'260.00	Contribution de la Ville de Genève	40'000.00	40'000.00
Loyer bureau PSVG	15'800.00	15'260.00	Dons	20.00	0.00
			Produits divers	539.30	0.00
Charges	3'377.20	994.77			
Matériel informatique et site web	2'876.45	994.77			
Abonnements et publications	0.00	0.00			
Réception, hommages	500.75	0.00			
Frais d'administration (voir détail)	15'007.05	14'824.70			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-3'252.43	7'864.13			

LE PARTI SOCIALISTE DE LA VILLE DE GENEVE

Détail du compte « Frais d'administration »		
	2018	2017
Frais d'administration	15'007.05	14'824.70
Fournitures de bureau	209.65	36.80
Frais de gestion des salaires PSG	3'400.00	2'400.00
Frais de port, poste et bulletins de versements	1'108.05	1'308.20
Frais de révision des comptes	2'000.00	2'052.00
Frais de bureau divers	8'289.35	9'027.70

LE PARTI SOCIALISTE DE LA VILLE DE GENEVE

Compte d'exploitation FEL du 01.01.2018 au 31.12.2018

CHARGES	2018	2017	PRODUITS	2018	2017
Total des charges	134'618.60	85'818.84	Total des produits	202'842.37	230'535.35
Campagnes électorales	0.00	2'500.00	Commissions extra-parlementaires (75%)	35'331.63	43'987.95
Communales	0.00	2'500.00	Jetons des CA (75%)	29'994.00	29'994.00
Cantonales	0.00	0.00	Jetons des CM (75%)	137'516.74	156'333.40
Fédérales	0.00	0.00	Produits divers	0.00	220.00
Initiatives, votations, référendums	39'032.20	36'961.56			
Communales	39'032.20	35'961.56			
Cantonales	0.00	0.00			
Fédérales	0.00	1'000.00			
Causes communes - 4 numéros	30'614.00	29'360.45			
Actions politiques	20'819.83	16'932.23			
Standards permanents PSVG	10'709.60	6'009.60			
Frais actions sections	5'058.13	7'399.98			
Frais d'AG, comité et fraction	3'340.20	3'313.65			
Frais de représentation au PSS	1'711.90	209.00			
Actions spéciales	44'092.17	0.00			
Bilan de mi-mandat	30'345.06	0.00			
Fête de mairie	12'147.63	0.00			
Fête de rentrée	1'599.48	0.00			
Charges financières	60.40	64.60			
Résultat (bénéfice) attribué au FEL	68'223.77	144'716.51			

Le Parti socialiste de la Ville de Genève

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DECEMBRE 2018

1 - Généralités

Le Parti socialiste Ville de Genève est une association constituée au sens des articles 60 et suivants du Code Civil Suisse

Les comptes sont établis conformément au règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques (REDP)

Ils tiennent notamment compte des principes suivants :

L'intégralité des comptes annuels

La clarté et le caractère essentiel des informations

La prudence

Le principe de continuation de l'exploitation

La continuité dans la présentation et l'évolution

L'interdiction de compensation entre actifs et passifs ainsi qu'entres charges et produits

2 - Liste des personnes composant le Comité au 31 décembre 2017

<u>Nom</u>	<u>Adresse</u>	<u>Fonction</u>
Irminger Simone	Genève	Co-présidente
Thévoz Sylvain	Genève	Co-président
Mitri Dalya	Genève	Vice-présidente
Vatré Patricia	Genève	Vice-présidente
Rao Darius	Genève	Trésorier
Francisco Steven	Genève	Membre
Gumy Damien	Genève	Membre
Gurtner Olivier	Genève	Membre
Keel Théo	Genève	Membre
Schlechten Albane	Genève	Membre

3 - Liste des personnes qui sont habilitées à signer

<u>Nom</u>	<u>Mode de signature</u>
Irminger Simone	Signature collective
Thévoz Sylvain	Signature collective
Rao Darius	Signature collective

4 - Organe de révision

Fiduciaire Parini
Chemin des Sciers 9
1228 Plan-les-Ouates

5 - Fonds électoral et de propagande (FEL)

Selon l'article 29 des statuts de l'Association, le fond électoral et de propagande constitué est alimenté annuellement par au moins 75% des ressources provenant des contributions des élu-e-s au Conseil municipal, au Conseil administratif et aux postes rémunérés dont les titulaires sont élu-e-s par le Conseil municipal ou le Conseil administratif.

Le fonds est englobé dans les fonds propres de l'Association. La liquidité y relative est placée sur un compte distinct.